

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 28/04/2025
Agrément d'importation d'exportation et de fabrication		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	100000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	90
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	100000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
Autorité émettrice	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
Situation géographique	Cocody-riviera m'badon
Tél.Fixe	+225 05 75 85 56 26
Adresse Mail	dnagep.ci@gmail.com
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

1. demande adressée au ministre des ressources animales et halieutiques. 2. Copie du statut. 3. casier judiciaire du gérant. 4. CNI du gérant. 5. Visite/ contre visite/ radio pulmonaire du gérant. 6. CNI du responsable technique. 7. copie du diplôme légalisé du responsable technique . 8. Visite/contre visite/ radio pulmonaire du responsable technique. 9. Une copie du registre du commerce. 10. Attestation de localisation de l'Entreprise . 11. Déclaration d'existence fiscale (pour une nouvelle demande) 12. les dossiers médicaux (certificat de visite, contre visite, radio pulmonaire) des employés en contact avec l'aliment. 13. Liste des personnes directement liées à l'activité. 14. Une quittance de versement des frais relatifs au dossier de demande. 15. Tout autre document dont la production pourrait s'avérer nécessaire par les services compétents du ministère des ressources animales et halieutiques. 16. Données statistiques de production ou d'importation 17. Attestation de non faillite 18. Attestation de régularité fiscale 19. Attestation de mise à jour des employés à la CNPS

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger